

Informations de base	
2024/2119(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Un nouveau cadre législatif pour les produits adapté à la transition numérique et durable	
Subject	
2.10 Libre circulation des marchandises	
2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	
4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	CORMAND David (Greens /EFA)	09/01/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive AGIUS Peter (EPP) GROSSMANN Elisabeth (S&D) TUREK Filip (PfE) NESCI Denis (ECR) GOZI Sandro (Renew)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	SÉJOURNÉ Stéphane	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/01/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/2025	Vote en commission		
10/10/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0189/2025	
20/10/2025	Débat en plénière		
21/10/2025	Décision du Parlement	T10-0242/2025	Résumé



Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2119(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/10/01707

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE771.897	09/04/2025	
Amendements déposés en commission		PE773.238	08/05/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0189/2025	10/10/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0242/2025	21/10/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	08/10/2025	Back Market Refurbed Marketplace GmbH Swappie SMIERRET
AGIUS Peter	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	04/09/2025	Martin Chatel
CAVAZZINI Anna	Président(e) de commission	IMCO	04/08/2025	DIN Deutsches Institut für Normung e. V.
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	09/07/2025	TIC Council
TUREK Filip	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	04/06/2025	Classifieds Marketplaces Europe
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	20/05/2025	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	14/05/2025	Refurbed Marketplace GmbH
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	30/04/2025	European Branded Clothing Alliance

NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	29/04/2025	CCIA 15987896534-82
NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	29/04/2025	BEUC 9505781573-45
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	29/04/2025	Computer and Communications Industry Association
NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	28/04/2025	Back Market
NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	28/04/2025	61866543669-46 EBCA
NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	28/04/2025	Orgalim – Europe's Technology Industries
NESCI Denis	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	28/04/2025	APPLiA (Home Appliance Europe)
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	24/04/2025	Social Economy Europe
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	22/04/2025	European Environmental Bureau
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	22/04/2025	Siirmiet
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	16/04/2025	Ecommerce Europe
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	10/04/2025	Refurbed Marketplace GmbH
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	24/03/2025	BEUC
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	24/03/2025	Back Market
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	24/03/2025	Green IT
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	20/03/2025	Reuse and Recycling European Union Social Enterprises Right to repair coalition
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	19/03/2025	Ecommerce Europe
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	19/03/2025	Classifieds Marketplaces Europe
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	19/03/2025	UFC QUE CHOISIR
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	19/03/2025	Classifieds Marketplaces Europe
GROSSMANN Elisabeth	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	11/03/2025	EuroCommerce
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	06/03/2025	Fairly Made
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	20/02/2025	CDISCOUNT
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	13/02/2025	Computer and Communications Industry Association
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	12/02/2025	Refurbed Marketplace GmbH
CORMAND David	Rapporteur(e)	IMCO	29/01/2025	Back Market

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CORMAND David	15/07/2025	Emmaüs Connect

GOTINK Dirk	13/06/2025	European Branded Clothing Alliance
CORMAND David	06/06/2025	Halte à l'obsolescence programmée (HOP)
AGIUS Peter	05/06/2025	BioWanze Biofuels factory - European Landowners' Organization (ELO)
AGIUS Peter	04/06/2025	ETSY
AGIUS Peter	02/06/2025	refurbed
AGIUS Peter	28/05/2025	iGEN members
AGIUS Peter	15/05/2025	EBCA
AGIUS Peter	07/05/2025	A.I.S.E.
AGIUS Peter	06/05/2025	DOT Europe meeting
AGIUS Peter	06/05/2025	Wella Company
AGIUS Peter	30/04/2025	EUROOPEN
AGIUS Peter	29/04/2025	Mini European Assembly (MEA)
AGIUS Peter	28/04/2025	Malta Gaming Authority (MGA)
AGIUS Peter	28/04/2025	CCIA Europe
AGIUS Peter	23/04/2025	Sony Interactive Entertainment
AGIUS Peter	22/04/2025	ECMA
AGIUS Peter	10/04/2025	European Video on Demand Coalition (the "VOD Coalition")
AGIUS Peter	10/04/2025	Glosten
AGIUS Peter	09/04/2025	the Business Alliance for Climate Action (BACA)
GASIUK-PIHOWICZ Kamila	08/04/2025	Union Internationale des Cinémas
AGIUS Peter	08/04/2025	European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)
AGIUS Peter	04/04/2025	ecomerce europe
AGIUS Peter	04/04/2025	SIGMA
AGIUS Peter	01/04/2025	Primark
AGIUS Peter	24/03/2025	Back Market

Un nouveau cadre législatif pour les produits adapté à la transition numérique et durable

2024/2119(INI) - 21/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 505 voix pour, 62 contre et 47 abstentions, une résolution sur un nouveau cadre législatif pour les produits adapté à la transition numérique et durable.

Le nouveau cadre législatif (NCL) a permis d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la législation sur les produits au sein du marché unique. L'évaluation du NCL de 2022 offre l'occasion d'intégrer ses conclusions dans le processus de révision, et de garantir que le cadre réglementaire de l'Union demeure adapté aux avancées technologiques, à la numérisation, à la durabilité et à l'évolution des besoins du marché.

Rôles et responsabilités des opérateurs économiques

Les députés estiment qu'il faut un modèle à l'épreuve du temps permettant de sauvegarder les principes fondateurs du NCL, tout en intégrant les nouvelles priorités d'action telles que la durabilité, la numérisation et le renforcement de la surveillance du marché. Ils ont souligné la nécessité de réviser le cadre législatif de l'Union européenne (NCL) afin d'accroître la sécurité juridique, la transparence pour les consommateurs et les entreprises et la compétitivité, tout en simplifiant les procédures sans réduire les normes de sécurité ou de qualité.

Le Parlement a demandé à la Commission européenne de garantir la cohérence entre les différentes législations sur les produits (sécurité générale des produits, responsabilité, écoconception, IA, services numériques) et de clarifier les rôles et obligations des opérateurs économiques de l'Union en veillant à ce que ces derniers puissent exercer leurs activités sur un pied d'égalité au sein du marché intérieur et vis-à-vis des entreprises de pays tiers.

La Commission est invitée à :

- accélérer son évaluation de l'efficacité des dispositions relatives à la «personne responsable des produits mis sur le marché de l'Union»,
- envisager l'instauration d'une obligation contraignante pour les professionnels des pays tiers de nommer une **personne responsable dans l'Union**, dotée d'une responsabilité juridique et financière renforcée pour veiller à ce que les consommateurs ne soient pas privés de recours,
- établir des exigences fonctionnelles pour les personnes responsables, qui pourraient concerner leur solvabilité économique ou leur capacité à s'acquitter efficacement de leurs tâches.

La résolution met en avant le rôle fondamental des **autorités nationales de surveillance du marché** - dont il faut renforcer la capacité opérationnelle et la coordination - pour garantir la sécurité et la conformité des produits mis sur le marché de l'Union, y compris ceux vendus en ligne. La Commission est invitée à évaluer la nécessité **d'une autorité de surveillance du marché de l'Union**.

Les députés proposent i) de maintenir l'utilisation des **évaluations des risques** du règlement sur la surveillance du marché pour recenser les produits à haut risque et vérifier les antécédents en matière de conformité des opérateurs économiques, en particulier ceux de pays tiers; ii) d'évaluer la faisabilité d'un système de **notification d'alerte** fondé sur les risques pour les opérateurs dont les performances en matière de conformité sont médiocres et iii) de mettre en place un **mécanisme de surveillance proactif et numérisé**, confié aux autorités nationales désignées par les États membres, aux fins de garantir un contrôle plus efficace et cohérent.

Passeport numérique de produit (PNP)

Le Parlement a mis l'accent sur les avantages d'un **PNP horizontal et interopérable** comme moyen pouvant donner accès à des informations harmonisées sur les caractéristiques du produit, la conformité des produits, les chaînes d'approvisionnement, l'efficacité énergétique, les indicateurs de performance détaillés en matière de durabilité et les données essentielles relatives à la composition du produit, à sa durabilité, à sa réparabilité, à sa réutilisabilité, à sa recyclabilité, à ses coûts d'entretien et à son prix ainsi qu'à la disponibilité des pièces de rechange. Les députés ont insisté sur l'importance du PNP pour donner aux consommateurs les moyens de faire des choix éclairés et sur le fait qu'un PNP horizontal améliorerait sensiblement le travail des autorités de surveillance du marché et des autorités douanières.

Modèles économiques durables et modes de consommation

Le Parlement a invité la Commission à évaluer la faisabilité d'intégrer des **régimes de responsabilité élargie des producteurs** (REP) dans le NCL afin d'adopter un cadre harmonisé, qui pourrait inclure des mesures telles que des incitations financières et des bons de réparation. Les députés estiment que le NCL devrait veiller à ce que les fabricants rendent les pièces de rechange et de services d'entretien disponibles sur une longue période en fonction des catégories de produits. Ils ont demandé en outre à la Commission d'établir des dispositions harmonisées dans le cadre du NCL en matière de recyclage et d'élimination appropriée des produits en fin de vie.

La Commission est invitée i) à évaluer la faisabilité d'élaborer des définitions claires et harmonisées des notions de «**mode éphémère**» et de «**mode ultra-éphémère**» afin de traiter les risques spécifiques associés à ces modèles commerciaux, ii) à évaluer les dispositions qui assureront la disponibilité d'outils efficaces pour relever les défis posés par la prolifération des **produits «ultra-rapides»** et de mauvaise qualité.

Vendeurs d'occasion, reconditionneurs, réparateurs

Le Parlement a souligné la nécessité d'établir des **définitions harmonisées** des «remanufactureurs», «reconditionneurs», «réparateurs» et, le cas échéant, d'autres acteurs sociaux, économiques et de l'économie circulaire émergents afin d'éviter qu'ils soient assimilés à tort à des fabricants ou importateurs et exposés à des sanctions. Des définitions proportionnées et alignées sur le règlement relatif à l'écoconception devraient introduire davantage de sécurité juridique et de transparence en ce qui concerne les droits et obligations de ces acteurs économiques.

Les députés reconnaissent qu'il importe de renforcer la confiance des consommateurs dans les **produits d'occasion** et préconisent la création, à l'échelle de l'Union, d'un dispositif de certification pour les reconditionneurs et les réparateurs. Ils ont souligné la nécessité d'élaborer une définition claire et harmonisée de la notion de «**modification substantielle**», qui puisse servir de base à une législation spécifique aux produits, et qui la distingue des opérations courantes de réparation et d'entretien.

Normalisation et évaluations de la conformité

Le Parlement estime que les normes harmonisées sont un élément déterminant du marché unique permettant de soutenir la réalisation des objectifs d'intérêt public définis dans le droit de l'Union. Il a souligné que la publication tardive des normes harmonisées au Journal officiel reste un problème important pour divers acteurs du marché et consommateurs. Il a insisté sur l'importance de la normalisation pour la compétitivité internationale des entreprises européennes et invité la Commission à redoubler d'efforts pour **coordonner une approche européenne commune** des positions dans les organes internationaux de normalisation pour tous les produits qui sont soumis à des normes internationales.